

LE BILAN DE LA CONCERTATION
REALISEE DANS LE CADRE DE
LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE CAPPELLE EN PEVELE

DECEMBRE 2020

La délibération du 07 avril 2018 qui prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme de Cappelle-en-Pévèle, mentionne les modalités de concertation :

« Utilisation de plusieurs moyens d'information (affichage, article dans la presse locale et magazine municipal, site internet de la commune), développer différents moyens d'expressions (réception de courrier en mairie, cahier mis à disposition du public pour enregistrer les observations, réunions avec le population et différents acteurs) ».

Conformément à ces engagements, la municipalité a :

- Organisé avec les personnes publiques associées une première réunion d'échanges le 30 novembre 2018, consacrée à la présentation du diagnostic ;
- Organisé avec les personnes publiques associées une deuxième réunion d'échanges le 21 mars 2019, consacrée à la présentation du PADD ;
- Organisé une première réunion publique le 10 mai 2019 qui a regroupé une quarantaine de personnes. Cette réunion de présentation sur grand écran a été consacrée à la présentation du diagnostic et du PADD ;
- Organisé avec les personnes publiques associées une troisième réunion d'échanges le 01 octobre 2020, consacrée à la présentation du projet final ;
- Organisé une seconde réunion publique le 08 octobre 2020 qui a regroupé une soixantaine de personnes. Cette réunion de présentation sur grand écran a été consacrée au rappel des enjeux et à la présentation du PADD, des OAP, du plan de zonage et du règlement ;
- Organisé avec la chambre d'agriculture une réunion d'information des agriculteurs ;
- Organisé des points d'avancement lors des Conseils Municipaux ;

Les moyens d'information utilisés :

- le Flash info de mai 2019,
- le site internet de la commune,
- l'affichage en mairie,
- les articles de presse.

Les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

Les usagers ont pu exprimer leurs requêtes et avis :

- par mail,
- par courrier,
- de vive voix lors des réunions publiques.

Cette concertation a révélé les points suivants :

- Demandes d'adaptation règlementaires et modification :
 - rectifications de zonage afin d'inclure des habitations dans la continuité des zones urbaines existantes,
 - modifications de zonage liées aux changements d'activités.
- Demandes de changement de zonage au profit de la zone urbaine.
- Demandes au profit d'un intérêt privé, liées à l'urbanisation de la zone 1AU.

Les éléments ont été examinés et pris en compte de la manière suivante :

- Les demandes d'intérêt général ont été intégrées, lorsqu'elles étaient compatibles avec les orientations du PADD.
- Les demandes au profit d'un intérêt privé n'ont pas été retenues, car elles ne répondaient pas au projet communal, n'étaient pas compatibles avec les orientations du PADD ou ne respectaient pas les attentes des documents supra-communaux.

La concertation menée dans le cadre de la révision du PLU de Cappelle en Pévèle a répondu aux modalités fixées dans la délibération du 07/04/2018. Tous ces échanges et ces débats très riches ont permis de déboucher sur un projet de PLU pleinement partagé.